

LA MINUTE DU MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Le Cap emploi, ses missions et sa démarche d'intervention

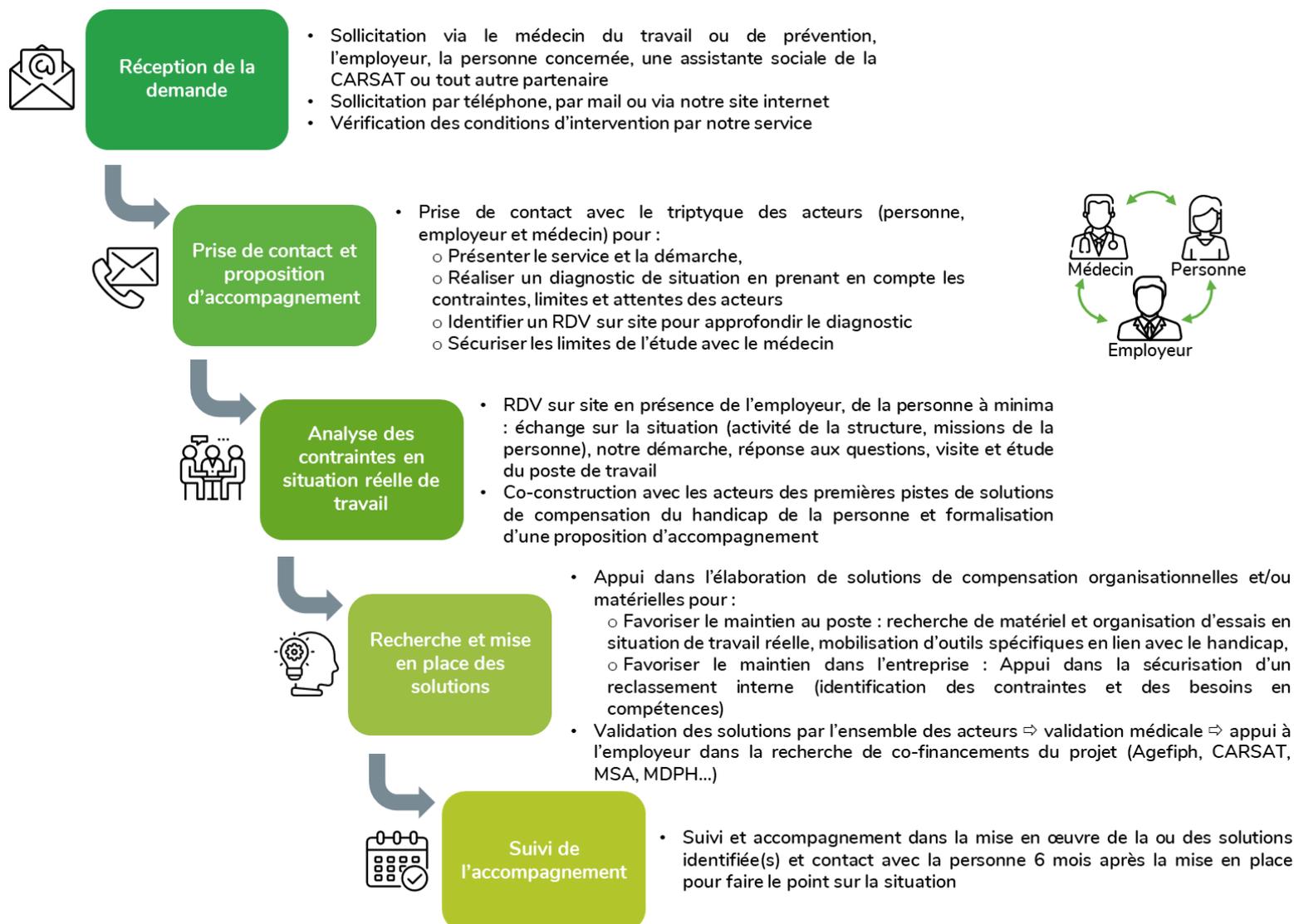
Qu'est-ce que le Cap emploi ?

Organisme de Placement Spécialisé (OPS), le Cap emploi assure la préparation, l'accompagnement, le suivi durable et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Les missions d'accompagnement vers l'emploi et d'accompagnement dans l'emploi des OPS sont reconnues comme des missions de service d'intérêt économique général par l'Etat. L'activité du Cap emploi se réalise dans le cadre d'une « convention pluriannuelle d'objectifs avec un Organisme de Placement Spécialisé » signée avec l'Etat, l'Agefiph, le Fiphfp et le Pôle emploi.

Le Cap emploi accompagne les personnes Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (BOETH), les employeurs privés/publics, les travailleurs indépendants, dans le cadre de leur(s) projet(s) d'insertion ou de transition professionnelle, mais aussi de maintien en emploi. Le Cap emploi propose des services aux demandeurs d'emploi en situation de handicap dans le cadre de leur recherche d'emploi et des services aux employeurs pour l'accompagnement dans les projets de recrutements.

Par ailleurs, il informe, conseille et accompagne les salariés/agents en situation de handicap, les employeurs et les travailleurs indépendants en vue d'un maintien dans l'emploi d'une personne en risque de perte d'emploi du fait de l'inadéquation entre la situation de travail et son état de santé ou de son handicap. Il intervient en complémentarité et en appui des acteurs de l'entreprise, du médecin du travail, des services d'assurance maladie (CARSAT, MSA...).

Quelles sont les étapes de l'accompagnement dans l'emploi ?



Le Cap emploi sur le terrain : l'interview d'une personne accompagnée

Afin d'illustrer la démarche décrite précédemment, retrouvez ci-dessous l'interview de Mme MAYEUX, secrétaire administrative de la SARL Patrick MAYEUX, société de travaux d'isolation et de peinture qui compte 2 employés. Son poste consiste à gérer le relationnel avec la clientèle, les devis, la facturation, les contacts fournisseurs et assurer une partie de la comptabilité. L'activité principale est une activité bureautique et sédentaire. Elle assure également la gestion des appels entrants et sortants.



Pour quelles raisons et comment avez-vous fait appel à nos services ?

J'ai toujours été suivie par la médecine du travail pour mes problèmes de santé. Quand j'ai repris en 2017, j'ai eu la visite médicale et le médecin du travail m'a dirigé vers vos services.

Quelles ont été les étapes de votre accompagnement par le département maintien du Cap emploi ?

Une fois que le médecin du travail m'a dirigé vers vos services, c'est une chargée de mission maintien qui s'est occupée de moi. Il y a eu un premier contact téléphonique, suivi d'un contact sur place pour voir quelle était ma situation et quelles étaient les propositions possibles d'aménagement du poste de travail.

Avec le gérant, la chargée de mission nous a parlé de support-documents, de surélever l'écran, elle a proposé un complément d'amélioration de mon siège, elle souhaitait modifier les accoudoirs et les roulettes. Elle a aussi proposé de supprimer une partie du bureau pour me faciliter l'accès. J'avais déjà une souris ergonomique. J'avais également un repose-pieds mais il bougeait quand je prenais appui dessus et cela faisait reculer mon siège. Je devais travailler du dos pour rester en place. La chargée de mission maintien a proposé de changer une partie des roulettes par des patins et de changer le repose-pieds.

Ensuite, la chargée de mission a fait le plan d'actions et a pris contact avec un fournisseur pour les aménagements matériels. Il est passé une première fois pour que je teste le support documents et le repose pieds. Il a pris les mesures pour les accoudoirs et les roulettes et pour le support écran. Après il y a eu un chiffrage et nous avons été accompagnés par le Cap emploi pour monter le dossier de co-financement Agefiph. Une fois qu'on a eu le retour, le fournisseur est revenu pour apporter le reste du matériel.

Votre employeur a-t-il bénéficié d'une aide financière sur ce projet ?

Oui, il y a eu des éléments qui ont été pris en charge à 100% par l'Agefiph comme le support écran et le support documents. Le reste à charge pour l'employeur était d'environ 30% du coût total de l'aménagement.

Ressentez-vous une différence entre avant et après l'aménagement ?

Oui, c'est indéniable : les accoudoirs me soulagent les épaules, les roulettes et le repose-pieds me permettent de rester stable. Le support écran aussi, l'avoir vraiment en face ça aussi c'est très bien. Ça permet de travailler dans de meilleures conditions. J'ai aussi appris à vivre avec le handicap, je suis plus attentive, je me corrige de moi-même.

Suite à une évolution des missions et de l'état de santé de Mme MAYEUX, une nouvelle intervention est actuellement en cours pour l'adaptation du véhicule de service de la société.

Cet accompagnement a été mené en étroite collaboration avec le médecin du travail de l'Action Santé Travail.



Avant



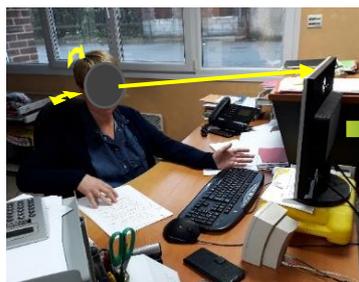
Espace de passage restreint pour se déplacer

Après



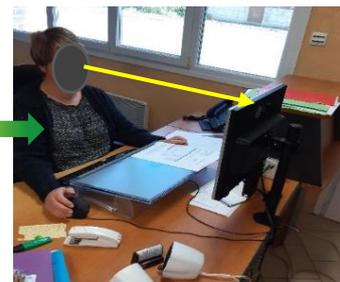
Rétrécissement du plan de travail pour faciliter les déplacements autour du poste

Avant



Contraintes cervicales pour visualiser l'écran et les documents
Contraintes au niveau des membres supérieurs

Après



Disposition des équipements face à soi et à hauteur
Installation d'accoudoirs pour soutenir les membres supérieurs